



## **152<sup>E</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OMS**

Point 12.3 de l'ordre du jour

### **Initiative mondiale Santé pour la paix**

Janvier 2023

Le Conseil International des Infirmières (CII) reconnaît le lien étroit entre la santé et la paix. Les infirmières ont l'obligation de sauvegarder et de promouvoir le droit à la santé en temps de paix comme de conflit. La fourniture impartiale de soins aux personnes qui en ont besoin est inscrite dans le Code déontologique du CII et est au cœur de la pratique infirmière.

La feuille de route donne des indications générales pour la définition d'objectifs stratégiques et de priorités opérationnelles. Elle manque cependant de clarté sur la participation du personnel de santé à la phase d'application. Le CII soutient la conception d'interventions sanitaires qui tiennent compte des risques de conflit. Toutefois, nous insistons sur le fait que le rôle principal des infirmières consiste à améliorer les résultats de santé pour les populations. Le CII craint que la neutralité médicale ne soit menacée si l'engagement du personnel de santé dans l'application de l'initiative n'est pas bien défini. Nous appelons l'OMS à clarifier cette question et à organiser une consultation élargie pendant le deuxième tour.